

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance ordinaire du 9 SEPTEMBRE 2021**  
**À 19h30**

Nombre de membres en exercice : 15  
 Nombre de membres présents : 15 Date de convocation : 30 août 2021  
 Pouvoirs : 0  
 Nombre de membres votants : 15  
 N'ayant pas pris part au vote : 0

L'an deux mil vingt et un le neuf septembre, à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune de SEVELINGES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Dominique PALLUET, Maire.

**PRESENTS** : Mmes et MM PALLUET Dominique, Maire- NONY Roger- LAPIERRE Estelle- TISSIER Marie-laure-Adjoint- THOMACHOT Catherine- BEAUPERTUIT Marie-Paule-RAMBAUD Ludovic-DELANNOY Agathe- DELETRE Tanguy- RAMBAUD Ludovic - MILLIER Annie- BRETTON Myriam- BLANCHARD Cyrille- FOUILLAND Cédric-BERCHOUX Patrick -DEMARCHELIER Didier

**Secrétaire élu pour la durée de la session** : Madame Marie-Paule BEAUPERTUIT

Après lecture du procès-verbal de la séance précédente, adopté à l'unanimité, le conseil Municipal aborde l'ordre du jour.

---

**ORDRE DU JOUR**

**DELIBERATION N° 2021-09-01**  
**VENTE DE TERRAIN**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n° 2017-29 du 7 septembre 2017, concernant la vente des terrains nouvellement cadastrés n° B 1434 et B 1432. Il informe qu'à ce jour les terrains n'ont toujours pas été vendus.

Une consultation des riverains va être lancée pour savoir s'ils sont intéressés par l'acquisition de ces parcelles au prix de 0.60 cts le m2.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DECIDE** de vendre les parcelles au prix de 0.60 € le m2 et de lancer la consultation des riverains ;
- **DONNE** tous les pouvoirs à Monsieur le Maire pour aboutir à la vente et la signature de l'acte notarié,
- **DIT QUE** les frais de notaire seront pris en charge par les acquéreurs

**DELIBERATION N° 2021-09-02**  
**SUBVENTION ECOLE**

Sur proposition du Maire,

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité**

- **VOTE** la subvention suivante :
  - Fournitures scolaires ..... 3 120 €  
48 élèves à 65 €
- **DECIDE** de verser une subvention supplémentaire de 300 € sous condition que les élèves partent en voyage scolaire.
- **DECIDE** de prendre en charge les frais d'adhésion à la Fédération du Sport Scolaire Educatif (USEP)

**DELIBERATION N° 2021-09-03**

**VOIRIE 2021 -RESULTAT DE LA CONSULTATION DES ENTREPRISES**

Monsieur le Maire présente le résultat de la consultation des entreprises lancée pour le programme voirie 2021. Quatre plis sont parvenus en Mairie pour le devis de base et deux plis pour l'option 1 et 2

Devis de base	Thivent	Eurovia	Colas	Eiffage
Chemin Chassignol	24 510,00HT	28 350,00HT	25 550,00HT	28 124,49HT
Chemin de la Raison	3 350,00HT	4 580,00HT	4 150,00HT	3 998,63HT
<b>Total</b>	<b>27 860,00HT</b>	<b>32 930,00HT</b>	<b>29 700,00HT</b>	<b>32 123,12HT</b>

	Thivent	Eurovia	Colas	Eiffage
<b>Option 1 : purge chemin Chassignol</b>	<b>1 761,50HT</b>	Pas chiffré	Pas chiffré	3 596,30HT

	Thivent	Eurovia	Colas	Eiffage	Chavany
<b>Option 2 : assainissement talus chemin Chassignol</b>	Pas chiffré	Pas chiffré	Pas chiffré	<b>5 238,78HT</b>	5 900,00HT

Où le rapport de Monsieur Le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **RETIENT** au vu des critères d'attribution l'entreprise THIVENT pour le devis de base et l'option 1 pour les chemins Chassignol et la Raison pour un montant de 29 621.50€ HT et l'entreprise EIFFAGE pour l'option 2 assainissement talus pour le chemin de Chassignol..pour un montant de 5 238.78€ HT

-**DECIDE** de lancer les travaux de voirie 2021 pour les chemins de Chassignol, et chemin de la Raison

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents au marché.

- **DIT** que la dépense sera inscrite au budget.

#### DELIBERATION N° 2021-09-04

#### DEMATERIALIZATION DES ACTES SOUMIS AU CONTROLE DE LEGALITE

Monsieur le maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 9 septembre 2011 n° 7 concernant le recours à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité.

Une convention avec la préfecture avait été signée prévoyant uniquement la télétransmission des délibérations.

Monsieur le maire informe qu'il est nécessaire de revoir cette convention et de pouvoir transmettre les délibérations, les décisions du Maire, les arrêtés, les contrats de travail et leurs avenants, ainsi que les documents budgétaires, par dématérialisation.

**Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer une nouvelle convention ou un avenant à la convention actuelle, concernant la dématérialisation des actes soumis au contrôle légalité.
- **DIT** que les actes transmis par dématérialisation seront les délibérations, les décisions du maire, les arrêtés, les contrats de travail et leurs avenants, ainsi que les documents budgétaires.

#### DELIBERATION N° 2021-09-05

#### AUGMENTATION QUOTITE HORAIRE-POSTE AGENT TECHNIQUE CONTRACTUEL

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n°2021-07-02 du 5 juillet 2021 recrutant un agent technique contractuel à temps non complet

Monsieur le Maire rappelle que cet emploi a été pourvu depuis le 02 septembre 2021 par un agent contractuel à temps non complet pour une durée de 12 mois et 5 jours selon l'article 3-3 de la loi 84-53.

Cependant, Monsieur le Maire signale qu'au vu des effectifs élevés dans l'école il est nécessaire d'augmenter la quotité horaire et de passer de 9h24 à 10h12. La variation des heures du poste étant inférieure à 10 %, il n'est pas nécessaire de demander l'avis du CTI

Ce poste correspondra toujours à la rémunération au grade d'adjoint technique emploi de catégorie C en charge de l'école.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**DECIDE** : de modifier la quotité horaire à raison de 10h12 hebdomadaires au grade d'adjoint technique à compter du 01/10/2021.

**DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

#### DELIBERATION N° 2021-09-07

#### ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2020

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L.213-2 du code de l'environnement.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

- ADOPTE le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif
- DECIDE de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- DECIDE de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)
- DECIDE de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

#### DELIBERATION N° 2021-09-08

#### PROJET DE MUTUELLE COMMUNALE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en début d'année des démarches avaient été menées pour prospecter plusieurs mutuelles en vue de proposer une mutuelle communale aux habitants de Sevelinges.

Monsieur le Maire fait savoir au Conseil Municipal, que Mme Annie MILLIER et Mme Catherine THOMACHOT, Conseillères Municipales, ont reçu la société AXA, pour obtenir des informations relatives au contrat d'assurance complémentaire santé « Ma santé ». Pour ce contrat AXA France propose une offre promotionnelle aux habitants ayant leur résidence principale sur la commune de Sevelinges.

Ce contrat est destiné à la protection maladie complémentaire de tous les habitants de la commune et permettrait un tarif de groupe négocié avantageux, pour les personnes qui le désirent, en comparaison avec leur couverture actuelle.

AXA France proposera aux habitants de Sevelinges un contrat d'assurance avec 3 formules ainsi que 3 modules optionnels : Ma santé 100 % ; Ma santé 125 % ; Ma santé 150 % avec 3 modules optionnels : Module Hospi, Module Optique Dentaire, Module Confort.

Le niveau de remise sur le tarif AXA proposé sera le suivant : 25% pour les personnes âgées de 60 ans et plus ; 25 % pour les travailleurs non-salariés, agricoles ou non agricoles ; 15 % pour les autres personnes.

M le Maire informe que cette formule n'entraîne pas d'investissement, ni d'engagement de la collectivité avec la compagnie AXA et n'est pas une incitation de la commune à faire changer ses administrés de compagnie, car ils resteront les seuls juges des bénéfices qu'ils pourraient tirer de cette formule.

Cependant, Monsieur Le Maire souligne que cette démarche nécessite un accord préalable du Conseil Municipal, afin de pouvoir engager les différentes étapes de la mise en place du contrat.

Une réunion publique sera organisée pour informer les habitants et la commune sera tenue de l'information de cette réunion à ses administrés. AXA demande à la commune de Sevelinges de mettre à disposition un local pour l'organisation de la réunion. Cette mise à disposition pourrait faire l'objet d'une facturation à AXA.

Ouï cet exposé et considérant que cela peut être une opportunité pour les habitants de Sevelinges à réaliser des économies, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DONNE** son accord pour que la société AXA France propose ses contrats aux habitants de la commune de Sevelinges ;
- **AUTORISE** M le Maire à signer les documents afférents et à faciliter la mise en place de cette mutuelle « santé communale »

QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur le Maire

- Parle de l'entretien des talus
- Parle du raid bleu
- Parle du stationnement à l'école pour les assistantes maternelles

PAROLE AUX CONSEILLERS MUNICIPAUX :

- Monsieur Didier DEMARCHELIER parle du recensement
- Mesdames Annie MILLIER et Catherine THOMACHOT : parlent de la mutuelle réunion le 1<sup>er</sup> octobre
- Monsieur Patrick BERCHOUX parle de la coupe de bois

Puis l'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à minuit

Prochain conseil municipal fixé le 4 novembre 2021